

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11-03-20

Dossier complet le :

11-03-20

N° d'enregistrement :

2020-9638

1. Intitulé du projet

Création de volières avec couverture partielle photovoltaïque sur des parcours volailles existants.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AMARENCO CONSTRUCTION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ANTIC Christelle Chef de projet

RCS / SIRET

5 3 7 8 9 7 8 1 1

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30° 39°	Installations sur volières assimilables à des serres d'une puissance égale à 3,8 MWC. Construction de volières photovoltaïques et locaux techniques annexes à l'installation photovoltaïque avec une surface de plancher égale à 100 m ² et une emprise au sol égale à 38 520 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire des volières avec toiture partiellement photovoltaïque sur des parcours extérieurs existants pour l'élevage de canards, pour une emprise au sol de 38 400 m².

La base des structures est constituée de serres de maraîchage qui ont été adaptées au niveau des toitures et des parois latérales. Les volières seront constituées d'une succession de toitures bi-pans (du type serres de maraîchage), avec des panneaux photovoltaïques en exposition sud, et en exposition nord un tiers en verre et les deux tiers restants en filet.

Seuls des filets constitueront les éléments latéraux, il n'y aura pas de bardages.

Des bâtiments annexes seront associés pour le fonctionnement de l'installation photovoltaïque (2 onduleurs, 2 transformateurs et 1 poste de livraison), pour une emprise au sol de 120 m² et une surface de plancher de 100 m² au maximum.

Aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

Des terrassements seront nécessaires pour niveler le terrain avant l'installation des structures.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet constitue une évolution importante visant à moderniser et pérenniser l'exploitation.

L'objectif de la mise en place de ces volières est d'améliorer les conditions d'élevage en plein air des animaux, avec un apport d'ombrage et une protection contre les intempéries.

L'association de filets avec la structure de serres permettra une protection face aux maladies pouvant être amenées par les oiseaux sauvages (influenza aviaire par exemple), et de répondre aux mesures de protection renforcées prévues par l'arrêté du 8 février 2016. La prédation des canetons et jeunes canards par les buses et corbeaux sera également rendue impossible.

La nature et la capacité de l'exploitation agricole en place (EARL du MAS, sous le régime de la déclaration pour la rubrique 2111-3, récépissé de déclaration de modification n°2018/IC/083, cf. Annexe 7) ne seront pas modifiées.

L'électricité produite sera injectée sur le réseau public d'électricité.

Ce projet s'insère dans la thématique n°3 "Conforter et développer les économies locales dans le respect du territoire" du Plan d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de la Communauté de communes de Tursan, dont un des projets est de "permettre le développement des énergies renouvelables [...] dans le respect de l'économie agricole [...]".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier est prévu pour une durée de 6 mois environ, du lundi au vendredi sauf jours fériés, en journée uniquement.

Il sera planifié et organisé en fonction de l'activité agricole afin de ne pas impacter son fonctionnement et sa production, tant au niveau qualitatif que quantitatif.

La réalisation des volières nécessitera des travaux de terrassements considérés comme légers pour niveler le sol. Elles seront assemblées sur site et montées en appui sur des plots bétons, ne nécessitant que des fondations localisées.

Seuls des engins légers de manutention et de travaux seront utilisés.

Les déchets générés par le chantier seront triés et envoyés vers des filières adaptées pour traitement sous la responsabilité de l'entreprise productrice du déchet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les volières s'inscrivent dans une exploitation agricole existante, leur mise en place ne changera pas le mode de production.

L'installation photovoltaïque sera surveillée et suivie à distance. Seuls 2 passages annuels sont à prévoir pour la maintenance préventive, en début et fin d'été, en fonctionnement normal.

Le projet n'aura aucun impact sur la situation de l'exploitation agricole au titre des Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement (en Annexe 7 les documents relatifs à la situation ICPE de l'exploitation).

Les eaux pluviales reçues sur les structures photovoltaïques seront captées dans des chéneaux en partie basse, puis pour partie stockées en réserve souple pour être réutilisées par l'exploitant, et pour l'autre partie rejetées au milieu naturel au moyen de plusieurs noues d'infiltration, sous réserve de comptabilité avec les documents d'urbanisme de la commune, des orientations du SDAGE et du SAGE, et de l'étude à réaliser dans le cadre du dossier de déclaration Loi sur l'eau.

L'exploitant prévoit de réutiliser l'eau stockée pour le nettoyage des bâtiments d'élevage. Les eaux sales issues du lavage seront ensuite récupérées dans le système existant et envoyées dans la fosse des jus et lisiers, comme cela est fait actuellement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis de construire (PC); autre : Déclaration Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale des parcelles	15.52 ha
Emprise au sol totale du projet	38 520 m ²
Surface plancher totale du projet	100 m ²
Hauteur maximale du projet	5.10 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit Loustaou 40320 MIRAMONT
SENSACQ; MIRAMONT SENSACQ

F 243, 244, 245,
234, 293

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 19' 18 "O Lat. 43 ° 35' 5 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 1 720030033 Retenue de Miramont se situe à environ 1,4 km à l'est en contrebas du projet. La ZNIEFF de type 2 720030035 Coteaux de Pimbo, de Geaune, de Boueilh et de Castelnau se situe à environ 1,1 km à l'ouest en contrebas du projet. (source: Géoportail)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Eglise Saint-Jacques de Sensacq, inscrite aux monuments historiques, est située à plus de 2 km à l'ouest du projet. (source: base Mérimée)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera aucune consommation d'eau, à l'inverse les eaux pluviales seront en partie stockées en réserve souple pour une réutilisation par l'exploitant. (source: http://adour-garonne.eaufrance.fr/)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 FR7200771 Coteaux du Tursan est situé à environ 1,1 km à l'ouest du projet. (source: Géoportail)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seuls des travaux localisés pour les fondations sont nécessaires, les matériaux sont dans la mesure du possible laissés sur site en accord avec le propriétaire.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé sur des parcelles utilisées actuellement comme parcours d'élevage pour les canards, elles ne présentent donc pas une biodiversité particulière puisque le milieu a une vocation d'exploitation agricole. Il n'y aura donc pas d'impact notable sur la faune et la flore présente.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le formulaire standard de données du site Natura 2000 Coteaux du Tursan indique en type d'habitats présents sur le site : eaux oligomésotrophes, formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires, pelouses sèches, prairies maigres de fauche, chênaies et des espèces associées. Le site objet du projet est constitué de zones herbeuses régulièrement piétinées par les canards. Le projet n'aura donc aucun impact sur le site N2000 localisé à plus d'1 km du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'aura aucune incidence sur la ZNIEFF de type 1 Retenue de Miramont, ni sur la ZNIEFF de type 2 Coteaux de Pimbo, de Geaune, de Boueilh et de Castelnau, qui correspond au même périmètre géographique que le site N2000 Coteaux du Tursan.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est sur des parcelles enherbées de l'exploitation agricole, son implantation est validée avec l'exploitant, il ne consommera pas d'espace agricole. Le projet vient améliorer les conditions de l'exploitation, à la fois pour les animaux et pour l'exploitant. L'exploitation se poursuivra à l'identique à l'issue de la construction du projet, il n'y aura aucune perte de surface d'exploitation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des mouvements de véhicules seront engendrés par le projet lors de la phase de construction (personnel, pose et dépose du matériel). En exploitation seule deux visites annuelles sont généralement effectuées.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Ni la phase de construction (qui se fera de jour uniquement) ni l'exploitation se seront source de bruit ou de nuisances sonores susceptibles de générer un impact sur la santé humaine ou la faune.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets seront les eaux pluviales.</p> <p>Elles seront collectées puis dirigées pour partie vers une citerne souple pour réutilisation ultérieure et pour l'autre partie vers des noues d'infiltration.</p> <p>Ces aménagements seront faits en accord avec le SAGE Amont Adour Garonne.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Seule la phase de construction est susceptible de générer des déchets, ceux-ci seront triés et éliminés vers les filières adaptées, sous la responsabilité de l'entreprise productrice du déchet.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le patrimoine architectural (églises) est situé à plus de 2 km à l'ouest et 1 km au nord. La topographie et les écrans visuels existants (bâtiments) empêcheront une covisibilité. Le projet sera uniquement visible depuis la D314 et le GR65 (une plantation de haie est envisageable pour créer un écran végétal) et depuis les lieux-dits Arnautaune et Jemboué de la Lande, situés au sud, respectivement à 270 m et 650 m.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prend place sur des parcelles utilisées pour des parcours d'élevage de canards, l'usage du sol relatif à cette activité sera conservé à l'identique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Télédéclaré le 05/03/2020

Signature